

**COMMISSION DE CONCERTATION  
OVERLEGCOMMISSIE**

**PROCES-VERBAL / PROCES-VERBAAL  
Réunion / Vergadering 27/09/2011**

Présents / Aanwezigen

Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Gemeente Sint-Jans-Molenbeek

Monsieur Bastenier Président, échevin de l'urbanisme – Voorzitter  
schepen van stedenbouw

Monsieur Daïf – Echevin des travaux publics – Schepen van openbare  
Werken (points 1-2 & points 10-17)

~~Monsieur Ikazban – Echevin du Personnel et des sports – Schepen van  
personeel en sport~~

~~Madame Schepmans – Echevine des classes moyennes – Schepen van  
Middelstand~~

Monsieur Lemaire Secrétaire-Architecte / Secretaris-Architect (points  
10-17)

Madame Poelmans Secrétaire adjointe / Adjunct secretaris (points 9  
-17)

Madame Steens Secrétaire Architecte / Adjunct architect (points 7  
-8)

Madame Grumeau Secrétaire adjointe / Adjunct secretaris (points 1-6)

AATL - BROH: Mevrouw Inge Vanden Cruyce  
AATL - BROH: Monsieur Harry Lelièvre (DMS)  
SDRB - GOMB : Madame Gaelle Bourdon  
IBGE - BIM : Monsieur Pierre Vanderwaeren  
AATL – BROH: Monsieur Francisco Guillan (points 12)

Ouverture de la séance : 09h00

Approbation des procès-verbaux des séances de Commission de Concertation précédente  
(28 juin et 12 juillet 2011).

17. **PU-35198 – 15 :30**

**Demandeur : SPF Mobilité Monsieur ir.H. DE SMEDT**

**Lieu : Chaussée de Ninove N8 - Quai de l'Industrie N8 - Place du Triangle - Rue du Rectangle - Rue Delaunoy - Quai de Mariemont**

**Objet : le réaménagement de la petite ceinture ouest autour de la porte de Ninove la démolition des immeubles et l'abatage des arbres**

**Zone au PRAS : Zone viaire – zone de parc – Zone administrative – Zone d'équipement d'intérêt collective – Zone de protection d'un bien classé – Zichee – Contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare valable jusqu'au 18.12.2012**

**Enquête : du 06/09/2011 au 20/09/2011**

**Concertation : application de la prescription particulière 7.4. du PRAS( modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)**

**application de la prescription particulière 8.3. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)**

**application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)**

**application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)**

**application de la prescription particulière 25.6. du PRAS (voirie désaffectée - respect des prescriptions – applicables à l'une des zones qui la bordent)**

**application de l'art. 142 du COBAT et du point 19 de son annexe B: demande soumise à rapport d'incidence (tous travaux d'infrastructure de communication introduisant une modification substantielle du régime de circulation du tronçon et/ou du réseau environnant).**

**Présents :**

- **Demandeurs : Madame Claire Kristel & Madame Antoine Flore**
- **Architecte : Bureau d'étude Arcadis : MrAerts**
- **Réclamant(s): /**
- **Autre service: Direction de l'urbanisme de la région : Mr Guillan Francisco**

Début : 16h35

L'architecte Aerts : présentation du projet.

Mr Bastenier : comment se fera le chargement et déchargement s'il y a des commerces. Au rez-de-chaussée des parcelles triangulaires ?

L'architecte Aerts : il est vrai que ce sera assez difficile.

Mr Bastenier : il y a une ligne de tram, ils devront stationner sur la ligne de tram ?

Pierre Vandenwaeren : sur les plans, les arbres à abattre où se trouvent-ils ?

L'architecte Aerts : on peut les voir sur les plans, c'est ceux qui sont en foncé sur le plan.

Mr Bastenier : le parc sera rehaussé de 2 m, en ce qui concerne le fonctionnement de l'écluse, il faudrait un passage pour pouvoir profiter de l'écluse.

L'architecte Aerts : l'écluse n'est visible que depuis le canal.

Mr Hubert : pourquoi mettre un grillage de 2m de haut tout autour ?

Recl2 : les grilles ne sont pas adéquates pour voir l'écluse, il faudrait quelque chose de plus fonctionnel pour les enfants.

Recl3 : les remarques de Marcel Rijdsams, lues en séance (voir remarques jointes au PV)

Isabelle Pauthier : le point de vue de l'ARAU texte remis en séance (voir remarques jointes au PV) :

- l'ARAU s'oppose au projet car le projet ne respecte pas l'objectif du plan régional de développement de réduire de 20% la pression automobile à Bxl

- les riverains demeurent dans l'incertitude concernant le triangle de la porte de Ninove qui se trouve en zone administrative au PRAS. Il faudrait rendre public les nouveaux projets sur ces 2 triangles.

- entre les 2 triangles et devant les 2 pavillons d'octroi, on privilégie principalement le trafic routier, le trafic de transit,... et cela apporte des obstacles supplémentaires aux piétons et aux riverains qui devront contourner toute une infrastructure.

- il y a des modifications au niveau des tracés du tram. le public se trouve en incertitude quant au développement de l'immobilier, nous craignons que les hauteurs et la concentration des circulations créent un effet de 'canyon'.

Le point noir du projet est visé à favoriser le trafic.

Le tram est en bordure d'un espace vert, il y a création d'un espace vert mais il y aura un grand détour à faire pour les automobilistes.

La passerelle ne s'explique pas.

Il n'y a pas eu d'étude de mobilité.

Au niveau de l'approche paysagère : l'abattage des platanes est inutile, les arbres peuvent parfaitement s'intégrer au parc

- les arbres sont abattus pour créer une bute artificielle de 2 M et cela masquera la vue du canal. L'objectif du réaménagement est « d'intégrer l'élément 'eau' ». La bute est un obstacle et ne valorise pas le canal, le mur de soutènement créera des zones crimino-gènes.

- la minéralisation est excessive et contre-productive et le revêtement jaune est incongru.

- les traversées piétonnes et cyclistes ne sont pas favorisées et la passerelle prévue pour la traversée n'est pas dans le prolongement des Rues Notre-Dame et Evariste Pierron.

- la voirie compte 6 bandes de circulation et 2 voies de tram, c'est le point noir du projet et il faudra réduire les bandes de circulation afin de réduire la pénétration automobile à Bruxelles car cela aura sûrement un impact sur les actuels et futurs logements.

Il s'agit d'un aménagement routier qui ne vise pas à réduire la pression automobile comme prévu par le Plan Iris II.

Il faudrait organiser une concertation publique pour ce projet.

Mme Hanquet : la mobilité crée un nœud de circulation, il n'y a pas eu d'étude de mobilité, il y a eu une étude de canal en 2010. Remarque lue et remise en séance. (remarques jointes au PV). J'habite dans les quartiers, il y a 97 emplacements et on ne pourra plus sortir de nos garages car il y a des potelets et les potelets créent une insécurité, il y a des enfants.

Les camions ne pourront circuler dans cette zone (Ropsy Chaudron). La région doit demander une étude de mobilité sur les 3 communes.

Mr Bastenier : c'est un projet régional et non communal.

Mme Hanquet : il y a une bande par sens, pourquoi en créer deux dans cette bande (voir plan), on pourrait prendre exemple sur la chaussée de Ninove deux bandes et le tram au milieu.

L'architecte Aerts : la mobilité rue Heyvaert : ne plus faire le lien entre les voitures et le ring

Hanquet : il y a des parkings ?

L'architecte Aerts : non c'est minéralisé

Hanquet : pourquoi est-ce minéralisé ? il faudra un plan de mobilité

Mr Wouters : (remarques remises en séance, jointes au PV). Pourquoi la chaussée de Ninove est désaxée par rapport au pavillon d'octroi ?

- il n'y a aucune ligne directrice et l'espace est déstructuré
- la chaussée de Ninove se trouve désaxée ;
- Les luminaires sont irréguliers dans les pavillons ;
- Le canal n'est pas mis en valeur.

L'architecte Aerts : les zones dans le PRAS sont constructibles.

On ne peut reculer car il y a une zone d'expropriation.

Réclamants 3 : association la Rue : nous sommes opposés au projet. On encombre le carrefour

Le projet doit être reporté car il est incomplet.

Le circuit est illisible pour les piétons, les circulations piétonnes ne peuvent circuler aisément, elles rencontreront soit des voitures soit des trams.

Il faudra également revoir la circulation des transports en commun.

(Remarques remises et lues en séance, jointes au PV)

Réclament 3 : association la Rue : on voudrait que l'espace Pierron reste.

Lieven Soete: espace vert, mon point de vue est que je ne trouve nulle part la notion d'espace public car nous avons 75m<sup>2</sup> par habitant à Anvers d'espace vert et à Bruxelles 28m<sup>2</sup>.

L'espace public vert est de 80m<sup>2</sup> dans la zone canal et ce n'est pas assez. on peut créer un parc de 4 à 5 hectares.

Eric Nicolas : il y a un point noir pour les cyclistes. Il n'y a pas eu de réunion avec l'organisation villo.

Le plan est prévu principalement pour les automobiles et il ne prend pas en compte les flux des cyclistes.

Réclament 5 : Vanderbeek : il est actuellement impossible de traverser la place de Ninove et le projet n'améliore rien. La piste cyclable est la plus dangereuse de la région car il y a des bandes en métal.

Il faudra qu'il y ait une autre piste cyclable du côté du quai du Mariemont. Le pont est dangereux car la piste cyclable passe en dessous de la chaussée de Mons et il faut prévoir un axe.

Réclamants 6 : quel est le budget pour le projet est quelle est la durée des travaux ?

Flore Antoine: le budget s'élève à 9 millions d'euros dans le rapport d'incidence et 230 jours de travaux.

Réclamants 7 : j'ai un commerce de carrelage. Comment vais-je pouvoir effectuer mes livraisons semaine.

L'architecte Aerts : vous pouvez entrer par la petite ceinture et ressortir par là.

Réclamants 7 : j'ai 14 magasins en Belgique et ils sont dans des endroits stratégiques.

Réclamants 8 Bral : remarques lues et remises en séance. (jointes au PV)

Réclamants 9 : CIDEP : remarques lues et remises en séance (jointes au PV) on occupe les 2 pavillons

depuis 2004 et la Région avait posé des balises, il y a 10 bandes de circulations.

Réclamants 3 : Marcel Rijdams : au niveau du patrimoine, il faut garder les traces de la vallée :

- il faut inverser le sens de la rue Heyvaert pour que ce soit une entrée et plus une sortie ;
- il faut remettre en valeur les événements qui passent par là tels que la Zinneke Parade, les abattoirs,...
- la rue Ransfort déboulait sur la ferme de Ransfort ;
- l'écluse doit être libre et sortir « de sa cage » ; la porte de Ninove doit devenir une porte de la ville.

Reclamants10 : la porte de Ninove doit être le lien entre le centre, les abattoirs et tours et taxi. Il faudrait que ce projet ne fasse pas la même erreur que l'avenue du Port.

Le président demande s'il n'y a pas de question. La séance est levée.

Fin : 18h25